



PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2023

(art. L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

L'an deux mil vingt-trois et le 18 février à 10h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 10 février 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gérard LUCIEN, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal			
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné procuration
11	7	4	4

Présents : LUCIEN Gérard, GERBER Mariette, RECASENS Bernard, VAN de WALLE Nicole, SIMON Benjamin, GELIS Angélique, ALBERO Patricia

Absents excusés :

PRADAL Vincent, MUR Marion, VALERY Benoit, DANTRESSANGLE Danielle

Procurations :

PRADAL Vincent donne procuration à GERBER Mariette

MUR Marion donne procuration à LUCIEN Gérard

VALERY Benoit donne procuration à VAN de WALLE Nicole

DANTRESSANGLE Danielle donne procuration à ALBERO Patricia

Secrétaire de séance : GERBER Mariette

Ordre du jour :

1. Approbation du procès verbal du conseil municipal du 07 décembre 2022
2. Compte rendu des décisions du Maire

Délibérations portant sur :

3. L'établissement d'une servitude de passage et d'aménagement au titre de la défense des forêts contre l'incendie sur la Commune, pour l'accès à la vigie « Treilles »
 4. L'aménagement de la forêt communale de Treilles
 5. La convention de partenariat avec le Grand Narbonne pour la « Tempora 2023 »
 6. La convention de transmission de données à caractère personnel au titre du fonds unique logement (FUL)
 7. La désignation du correspondant défense
-
8. Questions diverses

Séance ouverte à 10 h 00

1) Procès-verbal du dernier conseil municipal

Le Maire demande s'il y a des questions concernant le procès verbal transmis : pas d'observation.

Le Maire procède au vote : « *Qui est contre ? qui est pour ? qui s'abstient ?* »

Mme ALBERO fait savoir que Mme DANTRESSANGLE, dont elle a la procuration, s'abstient.

VOTE	POUR : 10	CONTRE :	ABSTENTION : 1
-------------	------------------	-----------------	-----------------------

Mme DANTRESSANGLE

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 07/12/2022 est approuvé à la majorité.

2) Compte rendu des décisions du Maire

Monsieur le Maire donne la parole à la secrétaire de mairie :

Conseil municipal du 18 février 2023

COMPTE-RENDU DES DECISIONS¹ PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL² DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL :

1 : Le tableau ci-après rend compte des décisions formalisées par le Maire ainsi que celles, n'ayant pas donné lieu à une formalisation obligatoire, constatées par la signature du Maire sur l'acte approprié et les décisions intervenues tacitement.

2 : Les décisions sont celles prises par le Maire ainsi que celles prises sur sa délégation de signature à un Adjoint, un conseiller municipal ou à un fonctionnaire territorial

RUBRIQUE 4				
Prendre, dans les limites fixées par le conseil municipal, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget				
Sous-rubrique 1				
Décision du Maire formalisée				
N° de Décision	Date	Objet	Attributaire	Montant TTC
119/2022	22/11/2022	Travaux d'extension du centre technique et de la création de la maison de la chasse – Lancement d'une consultation sous la forme d'une procédure adaptée pour le marché public	Via la plateforme de dématérialisation des marchés publics du Département de l'Aude	
121/2022	09/12/2022	Signature de devis concernant des prestations pour le village de Noël	François ANGELITO Aurore DAVEQUE	7 000 € 5 000 € Total : 12 000 €
122/2022	12/12/2022	Signature de devis pour des projets d'opérations d'investissement en 2023	SCP ORRIT-BLANQUER	1 434 € 697.20 € Total : 2 131.20 €
124/2022	29/12/2022	Signature d'un contrat de service téléphonie fixe, mobile et internet	CONEXIO TELECOM	384 € (mensuel)
02/2023	10/01/2023	Choix d'un maître d'œuvre concernant une mission complète pour la création d'un salle multimodale	ESPACE ET CONCEPTION	79 200 €
03/2023	13/01/2023	Travaux d'extension du centre technique et de la création de la maison de la chasse – Sélection des entreprises pour chaque lot du marché public	Voir commentaires	
04/2023	16/01/2023	Signature d'un contrat informatique de proximité	XEFI	298.56 € (mensuel)
08/2023	26/01/2023	Marché de réhabilitation du presbytère - Levée des retenues de garantie		
09/2023	26/01/2023	Marché de bloc sanitaire de l'aire de loisirs - Levée des retenues de garantie		
20/2023	14/02/2023	Marché de la Maison Villageoise - Levée des retenues de garantie		

Sous-rubrique 2 Décision du Maire non formalisée (Décision signature)				
N° de Décision	Objet		Attributaire	Montant TTC
123/2022	20/12/2022	Mandatement d'une facture concernant l'instruction du droit des sols pour le 3 ^{ème} trimestre 2022	Le Grand Narbonne	1 230 €
05/2023	18/01/2023	Mandatement de factures concernant le renouvellement des contrats d'assurance et la cotisation provisionnelle pour l'assurance du personnel pour l'année 2023	GROUPAMA CIGAC	12 623.29 € 17 510.04 € Total : 30 133.33 €

06/2023	25/01/2023	Signature de devis pour la soirée du 27 janvier 2023 – vœux du maire	Sylvie CAPDEVILA AU PAIN VIENNOIS AVESP & CO	520 € 3 435.82 € 1 584 € Total : 5 539.82 €
07/2023	26/01/2023	Mandatement d'une échéance à recouvrer par débit d'office concernant un emprunt pour une acquisition immobilière	CREDIT AGRICOLE	16 694.61 € (annuelle)
11/2023	02/02/2023	Mandatement d'une facture concernant la location du copieur multifonction de la mairie pour la période du 01/03/au 31/08/2023	BNP PARIBAS LEASING SOLUTION	1 116 € (semestre)
12/2023	02/02/2023	Mandatement de 2 factures concernant la maintenance des copieurs de la mairie et de l'école pour le 1 ^{er} trimestre 2023	DIGIT INNOVATION	421.67 € (école) 575.93 € (mairie) Total : 997.60 €

13/2023	02/02/2023	Signature d'un devis pour le remplacement d'un moteur ventilateur et d'une carte sur l'unité extérieure de la clim Maison Villageoise	CLIMAX	1 645.74 €
14/2023	03/02/2023	Régularisation de factures d'achats non reçues	VIGNOBLES CAP LEUCATE	4 294.50 €
15/2023	06/02/2023	Signature d'un devis pour le débroussaillage du lieu-dit LINAS	ACROCIMES SUD	2 160 €

RUBRIQUE 5 Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans

Sous-rubrique 1 Décision du Maire formalisée

N° de Décision	Date	Objet	Durée	Montant
01/2023	03/02/2023	Avenant n°1 à la convention administrative d'occupation du domaine privé de la commune	3 mois	225.53 €

RUBRIQUE 6 Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes

N° de Décision	Date	Objet	Montant
16/2023	08/02/2023	Déclaration du sinistre du 23/01/2023 – Dégâts sur l'unité extérieure de la clim Maison Villageoise suite aux intempéries de la semaine du 16 au 22/01/2023 et aux micros coupures	1 645.74 € + échafaudage
19/2023	14/02/2023	Déclaration du sinistre du 10/02/2023 – Dégâts dus à un accident sur la voirie	

RUBRIQUE 7 Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux

N° de Décision	Date	Objet
10/2023	02/02/2023	Modification de la régie de recette pour la cantine scolaire

RUBRIQUE 13	Demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions dans la limite de 150 000 € par projet										
Sous-rubrique 1	Décision du Maire formalisée										
N° de Décision	Date	Objet	Montant (s'il y a lieu)								
17/2023	09/02/2023	Demande de subvention au Grand Narbonne (service Culture) dans le cadre des Musicales de Treilles prévues en août 2023	50 % du montant des dépenses prévues								
18/2023	13/02/2023	Actualisation des demandes de subventions auprès du Grand Narbonne pour les fonds de concours octroyés en 2022	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Intitulés des projets</th> <th>Montants sollicités actualisés</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Réfection rue de la Mairie (+ impasse de la Bade)</td> <td>42 241.95 €</td> </tr> <tr> <td>Extension Centre technique et maison de la chasse</td> <td>100 000.00 €</td> </tr> <tr> <td>Réhabilitation d'un logement en logement d'accueil et local associatif</td> <td>57 758.05 €</td> </tr> </tbody> </table>	Intitulés des projets	Montants sollicités actualisés	Réfection rue de la Mairie (+ impasse de la Bade)	42 241.95 €	Extension Centre technique et maison de la chasse	100 000.00 €	Réhabilitation d'un logement en logement d'accueil et local associatif	57 758.05 €
			Intitulés des projets	Montants sollicités actualisés							
			Réfection rue de la Mairie (+ impasse de la Bade)	42 241.95 €							
			Extension Centre technique et maison de la chasse	100 000.00 €							
Réhabilitation d'un logement en logement d'accueil et local associatif	57 758.05 €										

Commentaires sur les décisions :

- 124/2022 : décision nécessaire avec le passage à la fibre (plus d'analogique). L'entreprise retenue possède l'avantage d'être proche de nous (1 antenne à Bézier et 1 à Perpignan) et est très réactive.
- 03/2023 :

N° LOTS	DESIGNATION	MONTANT HT DES OFFRES MIEUX DISANTES	ENTREPRISES LES MIEUX CLASSEES
LOT 1	GROS ŒUVRE	63 525.95 €	FONS & KARA CONSTRUCTIONS
LOT 2	CHARPENTE BOIS / COUVERTURE	23 339.02 €	FONS & KARA CONSTRUCTIONS
LOT 3	MENUISERIES EXTERIEURES	10 470.00 €	CONFORALU
LOT 4	MENUISERIES INTERIEURES	1 775.00 €	CONFORALU
LOT 5	DOUBLAGE / FAUX-PLAFONDS	12 996.44 €	SFPM
LOT 6	SERRURERIE		
LOT 7	CARRELAGE / FAIENCE	16 875.00 €	EVASION TRAVAUX
LOT 8	ENDUIT FACADE	5 468.80 €	RAVALEMENTS 2000
LOT 9	CHAUFFAGE / PLOMBERIE / VENTILATION		
LOT 10	ELECTRICITE	10 780.00 €	SL ELEC
LOT 11	VRD	87 545.75 €	TP 66

A ce stade, les marchés ne pas encore notifiés à ces entreprises. Seules les notifications aux entreprises non retenues ont été envoyées puisqu'il y a délai à respecter. La signature des actes d'engagement devrait avoir lieu le 22 février.

Pour les deux lots n'ayant pas reçu d'offres, compte tenu des montants peu élevés il est possible de conclure deux marchés publics de « gré à gré », c'est-à-dire sans aucune procédure de publicité et de mise en concurrence. Monsieur le maire annonce que l'architecte a retenu pour le lot 6 « serrurerie » la société METAPROD, avec qui nous avons déjà travaillé.

- 04/2023 : La mairie ne disposait que d'un système de sauvegarde via un NAS (Network Attached Storage : système qui offre un emplacement centralisé pour stocker des données sur un réseau et permet de créer un cloud privé pour stocker, accéder, sauvegarder et partager des fichiers librement et en toute sécurité). En terme de sécurité et de protection contre les cyber attaque, cela n'était pas suffisant. L'entreprise XEFI travaille en partenariat avec CONEXIO.
- 05/2023 : nous avons été prévenus qu'il y aurait une augmentation cette année sur les contrats

- En 2022 pour les bâtiments nous étions à 6 442.66 €, cette année c'est passé à 9 534.01 €
- En 2022 pour la provision concernant le personnel, nous étions à 14 804.17, cette année nous sommes à 17 510.04 €

Le maire ajoute qu'il va tout faire pour ne rien avoir à payer concernant l'accident qui a eu lieu le vendredi 10 février sur la voirie car nous n'y sommes pour rien et l'assurance commence à parler de vétusté.

- 10/2023 : il a fallu faire une modification pour la mise en place du prélèvement automatique puisque l'acte constitutif de la régie ne mentionnait pas ce type d'encaissement.
- 15/2023 : débroussaillage nécessaire car il faut faire intervenir le géomètre pour finaliser le relevé topographique.
- 18/2023 : Monsieur le maire rappelle que nous avons une enveloppe du GRAND NARBONNE de 300 000 € sur le mandat. L'an dernier, sur toutes les commune du GN, seules 2 communes ont demandé leur dotation. Nous avons redispaché les enveloppes sur les projets en cours car, sans compter 2023, il reste 2 ans avant la fin du mandat.

Il convient de noter que cette actualisation intervient principalement parce que les montants initiaux des travaux ont considérablement augmenté.

Mme GERBER : « *On ne pourrait pas demander sur ces subventions du GRAND NARBONNE, une subvention pour la réhabilitation de la capitelle ?* »

Le Maire : « *Non Mariette... On ne va pas demander une subvention au GRAND NARBONNE sur un devis de 4 000 €* »

Mme GERBER : « *Donc on le met au budget ...* »

Le Maire : « *Mariette, vous me l'avez dit combien de fois cette semaine ?* »

3) *Délibération 2023-01 : Etablissement d'une servitude de passage et d'aménagement au titre de la défense des forêts contre l'incendie sur la Commune, pour l'accès à la vigie « Treilles »*

Le Maire : « *Comme des fois l'été, on ferme, on interdit aux véhicules de passer, on est obligé d'établir une servitude de passage pour aller jusqu'à la vigie* »

Il demande aux membres du conseil de se référer aux plans mis à leur disposition.

Il lit l'exposé de la délibération et demande au conseil de se prononcer.

La secrétaire de mairie informe que si la mairie ne donnait pas de réponse, c'était accepté d'office.

Mme GERBER : « *Je voudrais poser une question. Donc, en grande partie ce n'est pas goudronné, c'est bien, parce que c'est au-dessus de la source...* »

Le Maire : « *Non non ce n'est pas du tout au-dessus de la source, c'est de l'autre côté. C'est de la rue Bellevue, on monte et on va à la vigie. Il n'y a rien à voir avec la source* »

Mme GERBER : « *Bon, de toute façon si c'est pas goudronné, c'est bien parce que ça diminue le risque de pollution. (...) Je suis contente que ça ne soit pas goudronné sur tout ; c'est mieux que ce soit en chemin de terre.* »

Le Maire : « *Ok très bien. Bon je suppose que personne n'est contre ? personne ne s'abstient ? Je vous remercie* »

VOTE	POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

La délibération 2023-01 est approuvée à l'unanimité.

Le Maire lit la décision du Conseil.

4) Délibération 2023-02 : Aménagement d'une forêt communale

Le Maire lit l'exposé de la délibération.

Il présente le dossier rendu par l'Office National des Forêts (ONF) qui est à disposition pour ceux qui souhaitent le consulter.

Il explique que dans les programmes d'action, il faut refaire les coupe-feux : « *Après, si on veut bien l'entretenir (la forêt communale), il faut peut-être mettre plus de 50 000 € par an.* »

Mme GERBER : « *Ça vaut peut-être la peine quand même* »

Le Maire : « *Oui mais si vous faites ça, vous ne faites pas d'autres choses. Et là cette année, on va mettre 20 000 € pour la restructuration des coupe-feux, ça c'est important.* »

Mme GERBER : « *Ils ont dit qu'ils pouvaient débroussailler quand même* »

Le Maire : « *Oui ils débroussailleront, mais il n'y a pas de finances de l'Etat. On a eu le feu il y a 4 ou 5 ans là-haut, il y a tous les pins qui sont brûlés par terre et faire venir une entreprise pour nettoyer ce qui a été brûlé... Alors après, on peut inviter les gens à récupérer la coupe, mais bon, la coupe de pins, je ne sais pas si c'est bon pour le feu...* »

Mme ALBERO : « *S'il est très sec, oui* »

Le Maire : « *Oui, ça me plairait. Après, il faut qu'il y ait une autorisation de la mairie...* »

Mme ALBERO : « *Si ça peut intéresser quelqu'un, il faudrait peut-être le dire... S'il est bien sec, il peut être brûlé.* »

M RECASENS : « *Normalement, ce qui doit être nettoyé, tout ce qui est brûlé, ça fait partie de la réparation du préjudice subi, la personne qui a mis le feu, elle paie des indemnités à la Commune, enfin elle paie comme elle peut... Mais normalement c'est cet argent qui est prévu pour la réparation du préjudice subi* »

Le maire demande à la secrétaire de mairie combien on touche par année.

La secrétaire de mairie : « *Entre 3 000 et 4 000 €. Il y avait une condamnation de 208 000 €* »

Le Maire : « *Il va payer toute sa vie ce jeune... Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.* »

VOTE	POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

La délibération 2023-02 est approuvée à l'unanimité.

Le Maire lit la décision du Conseil municipal.

5) Délibération 2023-03 : Convention de partenariat avec le Grand Narbonne pour la « Tempora 2023 »

Le Maire : « *On a la TEMPORA à Treilles le 08 août. On ne l'avait pas eu l'année dernière c'était à Caves, c'est 1 année sur 2. On est obligé de faire une convention avec le GRAND NARBONNE. Alors normalement les Musicales de Treilles ça sera le samedi 05, le dimanche 06, le lundi 07 et on a essayé de regrouper avec la TEMPORA le mardi 08. 4 jours à la suite. Donc 3 jours sur le parking et la TEMPORA ce sera sur la Place* »

Il lit l'exposé de la délibération et demande à l'assemblée de se prononcer.

Il précise : « *Le GRAND NARBONNE s'occupe de tout : sécurité, installation de l'orchestre, il monte le petit chapiteau et demande qu'une association s'occupe de la buvette. Bon ils imposent le prix des boissons et les choses à vendre ; on ne peut pas mettre tout ce qu'on veut* »

Mme GELIS : « *Oui, je le savais qu'on ne pouvait pas mettre ce qu'on voulait* »

Le Maire : « *Qui est contre ? Qui s'abstient , Je vous remercie. »*

VOTE	POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

La délibération 2023-03 est approuvée à l'unanimité.

Le Maire lit la décision du Conseil municipal.

Il précise qu'il n'y a pas d'évènements dans les alentours à cette période, sauf à Fitou le samedi. De plus, il n'y a pas encore de groupe choisi pour le samedi : « *Je voulais ceux de La Palme, Eko Eko, mais ils sont très pris. Dimanche on a les années 80 et le lundi, on prend un petit orchestre. On a demandé une subvention au GRAND NARBONNE pour ça : les 05, 06, 07 (...) Point de vue fête, cette année on n'a pas le 14 juillet c'est à Caves.*»

6) Délibération 2023-04 : Convention de transmission de données à caractère personnel au titre du Fonds Unique Logement (FUL)

Le Maire : « *Vous savez que les temps sont durs pour tout le monde, on a parfois des courrier qui nous arrivent à la mairie pour des gens qui sont avec des dettes au niveau de l'EDF... Et donc on a une possibilité de convention avec le FUL pour aider les gens. »*

Il lit l'exposé de la délibération puis procède au vote : « *Je suppose que personne n'est contre ? Personne ne s'abstient ? Je vous remercie. »*

VOTE	POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

La délibération 2023-04 est approuvée à l'unanimité.

Le Maire lit la décision du Conseil municipal.

M RECASENS : « *Après la convention ne touche que la transmission de données* »

La secrétaire de mairie : « *Oui, la transmission de données. Après, l'année dernière, ce Pôle Solidarité du Département a étudié 2 dossiers auxquels il a octroyé des aides. Et l'année d'avant, j'avais eu connaissance d'aides pour le paiement de la cantine. Mais on n'avait pas ce document de transmission de données* »

7) Délibération 2023-05 : Désignation du correspondant défense

Le Maire : « *Il nous est demandé de choisir un correspondant défense, je l'ai été pendant plusieurs mandat...* »

Mme GERBER : « *Quel est rôle du correspondant ?* »

Le Maire : « *Je vais vous le lire* »

Il lit l'exposé de la délibération : « *Voilà. C'est une relation entre l'Armée et les Communes. Quand j'y allais, il y avait 1 ou 2 réunions par an... Qui veut être correspondant Défense ?* »

Mme GERBER : « *Bon il y a quelqu'un qui est désigné d'office...* » (*rire collectif*)

Le Maire : « *Je vous propose Bernard* »

M RECASENS : « *Comme par hasard* »

Le Maire : « *Je suppose que personne n'est contre ? Personne ne s'abstient ? Je vous remercie. »*

VOTE	POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

La délibération 2023-05 est approuvée à l'unanimité.

Le Maire lit la décision du Conseil municipal.

8) Questions diverses

1. La carte scolaire, le RPI Caves-Treilles et le devenir de l'école de Treilles

Mme ALBERO : « Vous savez que je travaille aux écoles, et je suis maintenant le mardi après-midi et le jeudi après-midi pour un enfant à Fitou, et Fitou déborde d'enfant ! »

Le Maire : « Oui, ils ont l'ouverture d'une classe. »

Mme ALBERO : « Je me suis dis c'est pas possible : Fitou déborde d'enfants et nous on en manque : comment ça se fait ? Parce que ça c'est avec le maire. Comment ça se fait qu'on n'a plus de RPI avec Feuilla ? Parce qu'ils (Fitou) ont pris Feuilla. »

Le Maire : « Feuilla je peux en parler, ça fait 5 mandats que je m'en occupe de l'école. Feuilla a toujours été dans l'inégalité par rapport au RPI Caves-Treilles. Normalement ça s'appelait RPI Caves-Treilles-Feuilla. Ils ne payaient pas 1 centimes pour les enfants (...), et on les avait pris par gentillesse, mais jamais les choses n'ont été cadrées (...) Du coup, il y a eu ce changement pour Feuilla : ils sont partis à la Salanque et ils nous ont sorti les enfants et les a donné à Fitou. »

Mme GERBER : « Oui la gentillesse, quand même c'était le fait que ça nous fournissait davantage d'enfants à l'école. »

Le Maire : « Oui bien sûr, je suis d'accord. Après, l'avantage de Fitou c'est qu'ils sont passés de 750-800 habitants à 1 200 je crois, presque 1 300. »

Mme ALBERO : « Les classes sont bondées : c'est 30... »

Le Maire : « Et j'ai ouvert le journal lundi ou mardi, il y avait marqué la carte scolaire est faite ; je suis vite aller à la page 2 et nous on ne nous a pas fermé de classe et eux ils ont l'ouverture d'une classe. »

Mme ALBERO : « Mais c'est officiel ces fermetures de classes ? »

Le Maire : « Ah oui bien sûr ! c'est officiel »

Mme GERBER : « Pour la rentrée. »

Le Maire : « (...) Alors après, je veux bien retravailler avec le maire de Feuilla si je réussis à le joindre, pour qu'il nous donne des enfants. Parce que nous, à l'heure actuelle, il nous manque 5 enfants. Bon, on récupère une femme de Feuilla, qui se sépare, qui arrive avec 2 enfants, elle va habiter dans les HLM. J'ai mis la pression à quelques personnes du village qui les mettent à l'extérieur... »

Mme ALBERO : « Moi je ne comprends pas qu'à Caves, il y ait autant de personnes, qui habitent à Caves et qui les mettent à l'extérieur. »

Le Maire : « Hier j'étais avec le maire de Caves, je lui ai dit occupe-toi (de retenir les enfants dans nos écoles). Il y en a qui viennent d'arriver, ils ont 5 enfants dont 3 en primaire et ils les mettent à La Palme ! Bon, nous théoriquement, je réussis à rapatrier 4 enfants.»

Mme ALBERO : « C'est surtout, je pense, qu'il y en a beaucoup qui pensent qu'on n'a pas les moyens. Mais bon les moyens de Caves et de Treilles sont les mêmes qu'à Leucate ! »

Mme GERBER : « (...) C'est peut-être intéressant de savoir si la cantine peut être un point d'appel et d'intérêt. »

Le Maire : « Caves, ils vont dépasser les 1 000 habitants, mais le problème c'est que c'est vieillissant les gens qui arrivent, il n'y a pas d'enfant. »

Mme GERBER : « Donc il faut récupérer les enfants de Feuilla »

Le Maire : « *Alors on a encore un peu de tranquillité pour la rentrée 2023, mais celle qui va être dure, c'est 2024 (...). Au niveau du regroupement, on est passé de 127 ou 128 à l'autre mandat, il y a 7 ou 8 ans. Et là on est tombé à 70-75. Alors il y a le lotissement de 30 maisons à Caves, j'espère qu'il y aura des enfants.* »

Mme ALBERO : « *Oui mais il y en a beaucoup de familles à Caves, je les connais tous, et tous ils vont à Leucate.* »

Le Maire : « *Après les autres mairies ne jouent pas le jeu...* »

Mme GELIS : « *Le problème c'est que normalement t'es pas censé pouvoir les inscrire quand t'y habite pas.* »

Le Maire : « *Normalement il faut une autorisation de la mairie (...). Le problème c'est que l'Education Nationale ne veut pas de mono-classe. A la limite on fermerait une classe, on se retrouve 2 classes à Caves et 1 à Treilles, tu as le temps de rebondir... S'ils ferment 1 classe à Treilles, on ferme l'école ; tout sera répercuté à Caves. Si on ferme l'école, plus d'enfants, mais aussi 2 emplois qui s'en vont. On aura fait 70 000 € de rénovation de la cantine pour rien... La cour de l'école... Donc, moi c'est une de mes priorités de sauver l'école (...)* »

Mme ALBERO : « *(s'agissant du niveau scolaire) Alors j'ai fait Sigean, Leucate, maintenant j'ai Fitou, plus Caves et Treilles, et franchement on n'est pas ridicule ! Et, j'ai été au collège de Sigean, les enfants qui arrivent de Treilles sont loin d'être ridicules par rapport aux autres ! Franchement, ils ont un bon niveau, ils arrivent avec des bonnes connaissances.* »

Le Maire : « *Oui, on a des bonnes instit.* »

Il ressort de la fin du débat que la solution pour faire durer l'école de Treilles, serait de récupérer les enfants de Feuilla. Mais les problématiques pourraient être le transport et l'avis potentiellement défavorable des parents (de Feuilla).

Séance levée à 10 h 50

Le président,

Gérard LUCIEN
Maire

La secrétaire de séance,

Mariette GERBER
1^{ère} Adjointe